



02.35.20.40.54

Commune de Saint-Laurent de Brèvedent

SAINT-LAURENT EN BREF – MARS 2023

www.st-laurent-de-brevedent.com

En ce début d'année 2023, continuité de la vie sociale et communale.



◆ Monsieur le maire Patrick Busson et une délégation du conseil municipal se sont rendus chez la doyenne de notre belle commune de Saint Laurent de Brèvedent, Madame Nicolle SAVALLE, née en 1923, afin de lui offrir quelques douceurs pour les fêtes de fin d'année et surtout lui souhaiter un très joyeux anniversaire.

« **Le bien vieillir à Saint Laurent de Brèvedent** », ce projet en évolution dans notre commune, permet ce type de rencontre. C'est un moment de convivialité qui contribue à la fois à créer des liens avec les personnes âgées mais aussi détecter des situations difficiles dans lesquelles elles se trouvent.

◆ **La cérémonie des vœux**, devenue possible, fut appréciée des élus et des habitants qui se retrouvaient avec plaisir. Elle sera reconduite **le 8 janvier 2024** dans la salle « Le Château », où vous êtes tous invités.

◆ **La visite de Monsieur Édouard PHILIPPE**

Le Président de la Communauté Urbaine a rencontré M. le Maire, Patrick BUSSON et ses adjoints. Ce fut l'occasion de lui présenter notre commune et d'échanger sur nos attentes envers la CU.

Nous avons ainsi pu évoquer la réflexion actuelle autour du PLUi, la sauvegarde de notre patrimoine, l'aménagement des lotissements en cours ainsi que les projets socio-culturels de la commune.

Au cours de cette visite rapide, M. PHILIPPE est allé saluer le personnel communal et les enfants à la cantine et dans la cour de récréation.



🎨 **LE PROJET D'ÉCOLE** 🎨



PROJET PÉDAGOGIQUE LIÉ A LA PHOTOGRAPHIE et associé à la randonnée et au voyage scolaire du 2 mai 2023.

Les classes de CE2/CM1 et de CM1/CM2 bénéficient de l'aide de Marc ALIZIER, Président Reflex Arts et Photos d'Octeville sur Mer et de quelques bénévoles.

Ceux-ci partagent donc leurs connaissances sur la photographie auprès des élèves en participant au développement de leur sens artistique, la technique du cadrage, la prise de vue, et la sensibilité à cet art.

Une première exposition sera organisée dans la Mairie courant mai afin de partager avec les autres classes, mais aussi les visiteurs, les parents ...

Ensuite les meilleurs clichés choisis par l'école seront présentés dans la salle « Le Château » lors de l'exposition « Peintures et Sculptures » des **10 et 11 juin 2023**, avec l'attribution d'un prix Public.

🌊 LE BUDGET DE VOTRE COMMUNE 🌊

L'année 2022 s'est écoulée il y a quelques mois ...

Il est donc intéressant de faire un retour en arrière concernant les dépenses d'investissement.

La commune prend à cœur de réaliser dès que possible des travaux chaque année.

Comme vous l'avez sans doute remarqué, l'église continue d'être restaurée... Cette 2ème période de restauration est officiellement terminée (56 013 euros HT). La suite sera programmée en 2023 (avec une partie du clocher).

On peut aussi souligner que l'une des grosses réalisations de cette année a consisté en la mise aux normes de l'isolation intérieure de la salle polyvalente.

Les fenêtres de l'ancienne école (périscolaire) ont également été changées.

La commune a procédé, concomitamment, aux changements de plusieurs radiateurs (agence postale, école maternelle, classe CP, logement communal) ainsi que l'éclairage public RD111 pour projeter des économies d'énergie.

Ont aussi été réalisés des travaux de peinture, des aménagements PMR, des achats dans divers bâtiments..

Nous remercions le Département et la Communauté Urbaine pour les subventions qui nous ont été accordées sur différents projets.

🌊 INFO importante 🌊

Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. À partir du 1^{er} janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace **« Gérer mes biens immobiliers »** du site impots.gouv.fr.

La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023. Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction générale des finances publiques (DGFiP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1^{er} juillet 2023.

Pour tout complément d'informations, veuillez consulter le site internet de la commune : <https://www.st-laurent-de-brevedent.com/>

Par la suite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

🌊 ANIMATION MUNICIPALE 🌊

La Commune a proposé une pause théâtrale le dimanche 12 mars 2023 dans la salle « Le Château »

Grâce à la Compagnie « Traitement de Textes ».

Les trois pâtisseries ont joué durant une heure et demi pour le plus grand plaisir du public présent. La salle avait été très joliment décorée et mise en lumière. Merci à Flo, Lili et Mina.



« Agir et Bien vivre ensemble à Saint-Laurent-de-Brèvedent »

Le Maire, Patrick BUSSON & la Commission AICO (Animation, Information, Communication, Organisation).